



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à partir du 08/10/2025

STRATICE est un organisme de formation déclaré en tant que tel sous le numéro d'activité 43250186725.

Les présentes conditions générales de ventes détaillent les droits et obligations de STRATICE et de ses clients dans le cadre de la vente de ses prestations de formation professionnelle.

-I- DÉFINITIONS

Est désignée par « *Client* » toute personne morale finançant tout ou partie d'une action concourant au développement des compétences (ci-après « *Action* »).

L'Action peut-être :

- une action de formation ;
- une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- un bilan de compétences.

Est désigné par « *Stagiaire* » la personne qui suit l'Action.

-II- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent tous les services rendus par STRATICE au titre de ses prestations en matière de formation et ce, quels que soient leurs modalités de réalisation.

En recourant à l'un de ces services, le Client déclare accepter les présentes CGV dans leur intégralité, sans conditions ni réserves.

Le fait de passer commande *via* une convention de formation professionnelle implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Seules les stipulations de la convention de formation prévalent sur les présentes CGV.

Le fait que STRATICE et/ou le Client ne se prévalent pas à un moment donné de l'une des stipulations des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Il est expressément convenu que la renonciation, à titre exceptionnel et purement commercial, par l'Organisme de formation à l'application des présentes CGV ne saurait, en aucun cas, être interprétée comme valant renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir, notamment à l'occasion de devis ou de contrats/conventions ultérieur(e)s

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de STRATICE lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

-III- INSCRIPTION A L'ACTION

Le Client dispose de la faculté d'inscrire des Stagiaires à une Action dispensée par STRATICE.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Elles peuvent être prises par téléphone ou mail mais doivent être confirmées par écrit pour devenir définitives au moins trois (3) semaines avant le début de l'Action de STRATICE, organisateur de la formation

L'inscription à une formation n'est effective qu'après l'examen du dossier de candidature du Stagiaire par STRATICE et de la conclusion de la convention de formation.

STRATICE doit être avisé des modalités de prise en charge de frais de formation au moment de l'inscription.

Si la candidature du(s) Stagiaire(s) à une Action est acceptée, une convention de formation est adressée au Client par courrier ou courriel conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Client s'engage à renvoyer à STRATICE, avant le démarrage de l'Action, un exemplaire signé de la convention de formation.

L'Action se déroule conformément au programme remis au Client. La ou les factures et la ou les feuilles de présence sont adressées au Client selon les modalités définies dans la convention de formation, dans l'échéancier de paiement et par la réglementation en vigueur.

L'assiduité à une Action et le rendu régulier des feuilles de présence sont des conditions impératives que doit respecter le Stagiaire. Ainsi, les heures d'absence non justifiées, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, ou la non-transmission des feuilles de présence seront facturées au Client selon les conditions précisées à l'article 5 des présentes CGV.

L'absence est considérée comme non-justifiée lorsqu'elle ne fait pas partie des absences autorisées (maladie, raison familiale...) et qu'aucun justificatif n'est produit à STRATICE.



L'Action de STRATICE peut être organisée pour un effectif d'une (1) à douze (12) personnes.

NOTA : Le Client reconnaît qu'il a pris connaissance et vérifié au moment de l'inscription que le ou les Stagiaire(s) répondent bien aux prérequis de l'Action qui figurent dans le programme de formation concerné.

-IV- FRAIS DE FORMATION - FACTURATION PAIEMENT

Frais de formation :

Les frais de formation comprennent :

- les frais d'enseignement proprement dit (le tarif applicable étant celui prévu au sein de la convention de formation) et, le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à disposition du matériel, tests... Chaque Action fait l'objet d'une ou plusieurs factures selon un échelonnement prévu à la convention de formation ;
- s'il y a lieu, des frais d'hébergement (repas et chambre) pourront être pris en charge selon les modalités prévues à la convention de formation.

Les prix mentionnés sur le devis et conventions s'entendent hors taxes (frais de déplacement, frais de livraison et autres frais en sus).

STRATICE bénéficie d'une exonération de TVA sur son activité de formation professionnelle continue en application de l'article 261, 4-4°-a- du code général des impôts.

Paiement :

Le prix de l'Action est payable à réception de la facture adressée lors de l'inscription du ou des Stagiaire(s) concerné(s).

Le règlement devra être effectué au comptant à compter de la réception de la facture, sauf accord préalable entre le client et STRATICE, par chèque ou par virement bancaire. Un RIB sera adressé à l'Organisme de formation.

En cas de non-paiement à l'échéance et après mise en demeure restée infructueuse de dix (10) jours ouvrables, STRATICE pourra résilier de plein droit la convention de formation. Les heures de formation effectivement suivies sont dues à proportion de leur valeur prévue à la convention de formation et deviennent immédiatement exigibles, nonobstant tout échéancier prévu, déduction faite des paiements opérés antérieurement par le Client. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels à titre d'indemnité. A défaut de règlement, le Stagiaire pourra être exclu de l'Action. Toute Action réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription auprès de STRATICE ni d'une délivrance de la certification visée.

Pour toute somme non payée à l'échéance prévue, le Client sera de plein droit redevable :

- de pénalités de retard équivalentes au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente majoré de dix (10) points ;
- du paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant net de quarante (40) euros dû au titre des frais de recouvrement conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce.

Action financée par un organisme financeur :

En cas de prise en charge financière de l'Action par un organisme financeur, les stipulations prévues à la convention de formation seront applicables.

Au terme de l'Action, STRATICE adresse au Client :

- une feuille d'émargement signée chaque jour par les participants et le formateur ;
- les évaluations des participants ;
- le questionnaire d'évaluation du formateur ;
- une facture précisant le montant à payer.

Dans le cadre de programmation spécifique de longue durée, STRATICE peut émettre des factures de situation partielle au fur et à mesure de l'avancement des travaux, conformément à un échéancier de paiement mis en place entre STRATICE et le Client.

Dans le cadre des actions de formation professionnelle financées par un organisme habilité ou un financeur public, le bon de commande ou le devis signé peut valoir convention de formation, à condition qu'il contienne, ou qu'une de ses annexes contienne, l'ensemble des mentions obligatoires exigées par la réglementation pour la conclusion d'une convention de formation professionnelle.

Dans le cadre de la prise en charge tout en partie de l'Action par le Compte Personnel de Formation (CPF), et sans méconnaissance des dispositions des conditions générales d'utilisation du CPF édictées par la Caisse des dépôts et consignations, STRATICE applique des garanties contre l'Usurpation d'Identité et la Fraude.

STRATICE protège notamment les données des Stagiaires (numéro de Sécurité sociale, CPF) avec des mesures de sécurité robustes (chiffrement, accès restreint) et réalise des vérifications d'identité strictes pour prévenir la fraude.

En cas de suspicion, STRATICE informe et collabore avec les autorités.

Les utilisateurs du CPF s'engagent à fournir des informations exactes et à signaler toute anomalie.

STRATICE veille à ce titre à la sécurité du parcours de l'Action.



-V- CAS DE RESILIATION ANTICIPEE - ANNULATION

- Sous réserve de respecter un délai minimum de prévenance de trente (30) jours calendaires avant le début de l'Action de formation professionnelle, il est convenu entre les parties que le Client disposera de la faculté de se dédire de tout ou partie de ladite Action de formation professionnelle susvisée sans aucune contrepartie financière au bénéfice de STRATICE ;
- Dans l'hypothèse d'une annulation de l'Action de formation intervenant dans un délai de prévenance compris entre vingt-neuf (29) et vingt-trois (23) jours calendaires avant le début de l'Action de formation professionnelle visée à l'article 2 de la présente convention, l'Entreprise s'engage à verser à l'Organisme de formation à titre de dédit-commercial une indemnité équivalant à (25) % du montant net de taxe par Stagiaire ;
- Dans l'hypothèse d'une annulation intervenant dans un délai de prévenance compris entre vingt-deux (22) et onze (11) jours calendaires et qui porterait sur une ou plusieurs journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à STRATICE à titre de dédit commercial une indemnité équivalant à cinquante (50) % du montant net par Stagiaire ;
- Dans l'hypothèse d'une annulation intervenant dans un délai de prévenance inférieur à dix (10) jours calendaires et qui porterait sur une ou plusieurs journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à STRATICE à titre de dédit une indemnité équivalant à cent (100) % du montant net de taxe par Stagiaire ;
- En cas d'absence justifiée ou non et/ou en cas d'abandon en cours de formation, STRATICE facturera les heures de formations à titre de dédit ;
- En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées pourront être facturées conformément à la convention de formation ;
- Les sommes versées à titre de dédit-commercial ne sont pas finançables par un OPCO et feront l'objet d'une facturation séparée établie par STRATICE.

-VI- ANNULATION OU REPORT D'ACTIONS PAR STRATICE

En cas d'empêchement d'un formateur, STRATICE s'engage à faire tout son possible pour le remplacer aux dates convenues.

Si STRATICE était exceptionnellement contraint d'annuler ou d'interrompre l'Action de formation, l'Entreprise en serait informée dans les meilleurs délais par tout moyen écrit afin de convenir de leur report.

En cas d'évènement exceptionnel (et notamment l'indisponibilité de l'un de nos formateurs) ne permettant pas à STRATICE d'assurer tout ou partie de l'Action de formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation de poursuivre l'exécution normale des prestations objet des présentes.

Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés ne pourront pas être remboursés.

En cas de changement de dates, le Client a le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de leur(s) inscription(s) pour une Action ultérieure.

STRATICE se réserve le droit de remplacer certains intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres. Le Client en sera informé par écrit, par tout moyen, dans les meilleurs délais.

-VII- DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

Une convention de formation est établie pour une demande issue d'un Client et est à retourner complétée et signée par le Client conformément aux articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du travail.

-VIII- ORGANISATION MATERIELLE

Heures d'ouverture des locaux pendant lesquelles se déroulent les Actions : du lundi au vendredi. Toutefois, STRATICE reste ouvert à d'autres période selon les besoins du Client.

Les horaires habituels des cours sont : 9 h 00 / 12 h 30 - 14 h 00 / 17 h 30

Pauses et déjeuners : les horaires afférents sont indiqués sur le programme pédagogique.

L'Action est organisée dans des locaux équipés et conformes à la réglementation relative à l'accueil du public. Toute entreprise extérieure, chez qui se dérouleront les Actions, s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment les articles R.4511-1 et suivants du Code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Ces locaux sont mis à la disposition de STRATICE dans le cadre d'un contrat de location ou de mise à disposition. Ils peuvent également être mis à la disposition de STRATICE par le Client.

Tous les moyens adéquats sont mis en œuvre pour accueillir les Stagiaires en situation de handicap et ce, compte tenu de leur situation individuelle.



A la fin de l'Action les supports pédagogiques sont remis aux Stagiaires, le plus souvent au format numérique. Si l'accès à ces supports repose sur une plateforme nécessitant une identification, les informations nécessaires sont communiquées au Stagiaire ainsi que la date limite d'accès, par tout moyen écrit.

-IX- ANIMATION ET ORGANISATION DES ACTIONS

L'animation de toutes nos Actions est assurée par des formateurs, permanents ou consultants externes, préalablement sélectionnés par STRATICE en sa qualité de maître d'œuvre pédagogique.

Une Action peut être dispensée en tout ou partie en présentiel et / ou en distanciel. Le cas échéant, la convocation envoyée au Stagiaire précise les modalités de réalisation de l'Action et les liens de connexion.

Une convocation indiquant le lieu exact en cas de formation réalisée en présentiel, les modalités d'accès à la formation en distanciel, les horaires de la formation ainsi que le nom et les coordonnées des formateurs est adressée à chaque Stagiaire au plus tard la veille du début de l'Action.

Un certificat de réalisation est établi conformément aux modalités de suivi de la formation et adressé au Stagiaire après chaque Action.

L'Action peut être réalisée par un formateur salarié de STRATICE ou toute personne tierce selon la réglementation en vigueur.

Toutes les obligations qui en découlent ne valent qu'à l'égard de STRATICE et STRATICE demeure responsable à l'égard du Client de toutes ses obligations.

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision pendant la durée de l'Action une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, direct et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de STRATICE ou des Stagiaires. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré STRATICE pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que STRATICE ne puisse être recherché ou inquiété.

-X- ORGANISATION DES ACTIONS DE FORMATION A DISTANCE

Lorsque l'Action ou une partie de l'Action est réalisée à distance, celle-ci peut se dérouler en synchrone (via une application de classe virtuelle ou de visio-conférence) ou en asynchrone (via une plateforme de formation à distance). Stratice met à la disposition des Stagiaires les applications et plateformes nécessaires.

Dans le cas où le Client impose l'utilisation de ses propres applications ou plateformes, il s'engage à donner aux formateurs de Stratice les droits d'utilisation nécessaires à l'animation de l'Action, à donner l'accès aux stagiaires et à assurer leur bon fonctionnement.

Dès lors que STRATICE met à disposition des Stagiaires les applications et plateformes nécessaires à l'Action, ce dernier :

- s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme de formation à distance 7 jours sur 7, 24 heures du 24, pendant la durée des droits d'utilisation sauf panne éventuelle, maintenance ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet ;
- met à disposition de son Client et des Stagiaires une assistance téléphonique, par courriel et forums dédiés pour toutes difficultés rencontrées, que celles-ci soient d'ordre pédagogique ou technique.

Dans le cas où le Client impose l'utilisation de ses propres applications ou plateformes, STRATICE ne pourra être tenu pour responsable des éventuels incidents techniques pouvant survenir.

L'enregistrement de la durée de connexion aux modules de formation STRATICE, ainsi que les résultats des évaluations en fin de module correspondent aux exigences des dispositions de l'article D. 6313-3-1 du Code du travail. Ont accès à ses informations nominatives, le personnel administratif et pédagogique de STRATICE et, en cas de prise en charge du coût de la formation par un organisme tiers, les ayants-droits de cet organisme.

Ces informations nominatives peuvent également être transmises aux agents de contrôle de l'Etat dans le cadre d'un contrôle administratif et financier de STRATICE.

STRATICE ne peut être tenu responsable :

- en cas d'échec du Stagiaire lors de sa formation ou en cas d'un contenu pédagogique jugé insuffisant ou inadapté pour le Stagiaire ;
- des vitesses d'accès aux sites depuis d'autres sites, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages des Sites, des vitesses de téléchargement, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité de ses services, de l'utilisation frauduleuse par des tiers de toutes les informations mises à disposition sur le Site ;
- de toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion, Il incombe au Client, comme à tout Stagiaire, de protéger ses équipements techniques ;



- le cas échéant, si le service proposé par le site de STRATICE s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Client. Le Client est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements techniques nécessaires pour accéder aux Sites.

-XI- EVALUATION DE L'ACTION

Une évaluation "à chaud" est demandée à chaque Stagiaire à la fin de la session. Les informations recueillies permettent à STRATICE d'apporter si besoin des améliorations à ses Actions formation dans le but d'en améliorer la qualité.

-XII- LIMITATION DE RESPONSABILITE (interventions et vente)

La responsabilité de STRATICE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de STRATICE serait retenue, le montant totale de la somme mise à la charge de STRATICE ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de l'Action concernée.

-XIII- PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des programmes de formation et de la documentation pédagogique, quelle qu'en soit la forme (et notamment tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support numérique) qui peuvent être communiqués au Client par STRATICE, à l'occasion d'une Action, sont des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle et dont STRATICE est seul titulaire des droits d'auteur.

Ils ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession à titre gratuit ou onéreux, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de STRATICE.

Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti aux Stagiaires. Sont donc seules autorisées, par le Code de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation du contenu sur un écran et une copie unique papier aux fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de l'Action, au bénéfice strictement personnel du participant concerné.

Le Client s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur lesdits supports, lesquels ne pourront par conséquent être reproduits ni communiqués par le Client en tout ou partie.

Toute personne qui contreviendrait à ces stipulations s'expose à des poursuites civiles et pénales de la part de STRATICE conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

-XIV- REFERENCES CLIENTS

Le Client autorise STRATICE à mentionner à titre de référence le nom du Client et la nature de la prestation réalisée dans ses documents commerciaux et sur son site web.

A ce titre, STRATICE s'engage à ne pas modifier ou altérer le logo ou tout autre support visuel du Client lors de son utilisation dans ses documents commerciaux et sur son site web.

En cas de changement de logo ou de visuel, STRATICE s'engage à en informer le Client, par tout moyen écrit, dans les plus brefs délais et STRATICE s'engage à utiliser ces nouveaux logos ou visuels dès qu'il en aura eu connaissance.

-XV- POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies par STRATICE, en sa qualité de responsable de traitement, dans le cadre des procédures d'inscription et de réalisation de l'Action font l'objet d'un traitement informatique, dans le respect de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD – Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018).

Constitue une donnée à caractère personnel toute information permettant l'identification, directe ou indirecte, du Stagiaire.

En aucun cas, ces données ne pourront être utilisées par STRATICE à des fins de prospection commerciale ni être communiquées à des tiers (sauf en cas de prise en charge par un tiers financeur et/ou de contrôle exercé par l'administration ou un financeur de la formation professionnelle). Ces données ne pourront être utilisées par ce dernier qu'en vue d'assurer le bon déroulement de l'Action et notamment :

- afin d'adapter le contenu de la formation ;
- évaluer la satisfaction des Stagiaires ;
- attester de la réalité de l'Action auprès du financeur et / ou du commanditaire de cette dernière.

Pour l'ensemble des traitements, les données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie et dans le respect des durées légales de conservation. STRATICE s'engage donc, sous réserve du respect de ses obligations



légales, réglementaires et contractuelles, à effacer les données dès lors qu'elles ne sont plus strictement nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Par ailleurs, STRATICE fait ses meilleurs efforts pour assurer la protection des données à caractère personnel notamment vis-à-vis de tiers non autorisés et met en œuvre, tant au moment de la détermination des moyens du traitement qu'au moment du traitement lui-même, des mesures techniques, de sécurité et organisationnelles appropriées. STRATICE s'engage à ne prendre que des mesures consistant à limiter et circonscrire par défaut le traitement des données à caractère personnel aux seules finalités poursuivies par ce traitement.

Toute violation de données à caractère personnel sera notifiée au Stagiaire concerné conformément à la réglementation applicable.

Les données sont stockées dans l'Union européenne, chez l'hébergeur du site dont les coordonnées figurent dans les mentions légales du site, et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront converties à des fins exclusivement statistiques et ne donneront lieu à aucune exploitation, de quelque nature que ce soit.

Le Stagiaire bénéficie des droits aux informations qui le concerne :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit d'effacement ;
- droit d'opposition ;
- droit de limitation.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Stagiaire peut contacter le délégué à la protection des données : dpo@stratice.fr.

Le titulaire des données dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (« CNIL »).

Le traitement des données recueillies est destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des Stagiaires dans le cadre de leur inscription à l'Action.

Le Client informe ses collaborateurs participants à une Action du traitement de leurs données et des coordonnées de la personne auprès de laquelle ils peuvent exercer leurs droits.

-XVI- NULLITE

Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de STRATICE qui se réserve seul le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette stipulation serait alors réputée non écrite, toutes les autres stipulations des présentes CGV conservant force obligatoire entre les parties.

-XVII- LITIGES

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée dans un délai de quinze (15) jours ouvrés/ouvrables/calendaires à compter de la date de saisine par la Partie la plus diligente, toutes les contestations relèveront de la compétence du Tribunal de Commerce de Besançon.

☐ **Nom de l'Entreprise :** _____
a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte sans condition ni réserve.

Fait à _____, le _____

Nom, Prénom et fonctions du représentant de l'Entreprise

Signature